**CHARTE D’ENGAGEMENT**

DES JOUEURS ET JOUEUSES DE NM2, NM3, PNM, NF1, NF2, NF3 ET PNF

|  |
| --- |
| **Engagement du joueur ou de la joueuse** |

Je soussigné :

Joueur(se) du Groupement Sportif de :

Evoluant en championnat régional (niveau) :

***S’engage à :***

* S’informer auprès de son club, des nouveautés mises en place par la FFBB sur le dispositif de Joueur/euse d’Intérêt Général ;
* Ne pas signer de contrats autres que ceux spécifiquement prévus par les législations en vigueur ou les règlements fédéraux et ne permettant pas l’établissement de contrats à un certain niveau de compétition (article 728 des Règlements Généraux). Dans le cas contraire, respecter l’obligation que le Groupement Sportif transmette cette information, étant informé que la FFBB pourra, sur simple demande de la Commission de Contrôle de Gestion, obtenir ce contrat ;
* Dans la perspective de la mise en place du contrat de Joueur d’Intérêt Général, et si intéressé par ce dispositif, se rendre disponible pour suivre le processus de formation y afférent.

A : Le :

Signature du joueur ou de la joueuse

(Mention manuscrite : « Lu et approuvé »)

***La charte d’engagement du joueur doit être adressée au Comité départemental d’appartenance qui est seul habilité à valider le Statut CF-PN dans le module FBI licence et à mettre le joueur(se) en conformité avec ce Statut.***